

Lorsqu'il est question de l'interruption volontaire de grossesse, il est légitime d'évoquer l'eugénisme

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 04 février 2024

Source [Le Salon Beige] : Voici différentes interventions du député LR Patrick Hetzel en séance mardi dernier, sur le projet de loi visant à constitutionnaliser l'avortement :

Permettez-moi pour défendre cet amendement en commençant par une citation : « Je vous renvoie au comité Veil qui a aussi pointé, en 2008, le danger qu'il y aurait de constitutionnaliser [...] “des principes qui peuvent apparaître aujourd'hui comme intangibles mais qui pourraient fort bien se révéler ne plus l'être demain”. Les sujets de bioéthique ne gagneraient pas à être inscrits ainsi dans la Constitution, au risque d'interdire tout débat et toute évolution en la matière. »

Il s'agit d'une intervention de Mme Yaël Braun-Pivet (Applaudissements et sourires sur plusieurs bancs du groupe LR.), alors présidente de la commission des lois, qui, en tant que rapporteure du projet de loi constitutionnelle pour un renouveau de la vie démocratique, s'est exprimée à plusieurs reprises pour indiquer qu'il ne fallait surtout pas constitutionnaliser l'IVG.

Je vous invite à reprendre les débats en question, vous verrez que ces propos ont été tenus et répétés. Madame la présidente, nous défendons ces amendements pour être totalement en phase avec vos déclarations de 2018 ! (Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et LR.)

Mme la présidente : Merci monsieur Hetzel, mais, si vous citez mes propos, il faut les reprendre dans leur intégralité ! Ceux-là datent de 2018. J'ai indiqué publiquement et à de très nombreuses reprises que ma réflexion avait évolué et que j'étais à présent favorable à la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse ! (Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et SOC.) J'espère que c'est maintenant clair pour tous.

[Lire la suite](#)

04/02/2024 01:00